



Contact Habitat

Le journal des locataires de Vilogia Bordeaux Métropole

N° 5

Votre satisfaction progresse, nos efforts aussi !

En métropole bordelaise, les 280 locataires ayant répondu à l'enquête ont accordé à Vilogia une note globale de 11,3 /20, en nette progression par rapport à 2016.



Si vos attentes restent fortes quant à l'entretien des espaces verts et des parties communes, vous avez apprécié l'amélioration du fonctionnement du chauffage (12,9/20). Le traitement des demandes d'intervention technique progresse de 4 points, grâce au déploiement du contrat Vilogia Confort + qui vous assure un interlocuteur unique pour toutes vos demandes techniques. La qualité de l'accueil et de l'écoute est également bien notée (13/20), et vous avez plébiscité les services proposés dans votre espace locataire sur Internet (16,4/20).

Très importante pour les services opérationnels, cette enquête détermine des plans d'actions, destinés à améliorer votre satisfaction. Ainsi, elle a orienté le programme des travaux des réhabilitations lancées cette année (cf au dos), et des «réunions pied d'immeuble» sont menées chaque semaine par vos interlocuteurs de proximité, au cœur même de vos résidences. ●

Vilogia, partenaire de la Fête de la Morue à Bègles !



C'est désormais une tradition : la Fête de la Morue célèbre, le 1^{er} week-end de juin, les liens indéfectibles qui existent entre l'histoire de la ville et le commerce de ce poisson. Plus de 60 000 personnes ont assisté cette année aux nombreuses animations et concerts, placés sous le signe de la Belle époque.

Depuis plusieurs années, Vilogia contribue à cette manifestation qui valorise l'histoire de la Ville de Bègles... et offre aux habitants un bon moment de convivialité et d'accès à la culture ! ●



Sécurité

Parking : la bonne utilisation !

Stationnement abusif ou interdit, épaves, des règles régissent l'utilisation des parkings des résidences Vilogia.

Le stationnement gênant ou abusif sur les parkings et

l'abandon de véhicule sont un phénomène récurrent dans certaines résidences de Vilogia. Ils dégradent le cadre de vie des habitants et dans le cas des épaves peuvent être la source d'accidents ou d'incendies.

A noter que la législation sanctionne, au travers de l'article R.635-8 du code pénal, le fait de déposer dans un lieu public ou privé une épave de véhicule, par une contravention de cinquième classe

entraînant une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros ainsi que la mise en fourrière du véhicule.

Le règlement intérieur de chaque résidence définit le temps de stationnement considéré comme abusif, à titre de comparaison, sur la voie publique, un stationnement est considéré comme abusif à compter de sept jours consécutifs sur le même emplacement. Néanmoins une certaine tolérance sur nos parkings s'applique notamment lors de la période estivale.

Le stationnement de caravane sur les parkings est autorisé sauf dans la mesure où le règlement intérieur de la résidence l'interdit expressément, attention néanmoins au stationnement abusif.

Enfin le stationnement est, bien entendu, interdit sur tout emplacement matérialisé réservé aux personnes à mobilité réduite, ainsi que sur tout emplacement réservé aux services de secours ●

Comment réduire sa facture d'électricité ?



En utilisant son chèque énergie

Le chèque énergie, envoyé par l'Agence des Services et des Paiements, vous permet de **payer votre facture d'électricité** soit sur le site web chequeenergie.gouv.fr, soit en l'envoyant par voie postale à votre fournisseur d'électricité. Dans ce cas, pensez bien à inscrire votre numéro client. Attention : votre chèque énergie 2018 est valable jusqu'au 31 mars 2019.

En adoptant des gestes simples

Choisissez des ampoules qui consomment moins, ampoules à basse consommation, à LED... N'oubliez cependant pas de les éteindre et de les recycler lorsqu'elles ne fonctionnent plus.

Profitez au maximum de la lumière naturelle, en évitant d'obstruer les fenêtres et en privilégiant des tons clairs pour les murs renvoyant directement la lumière.

Dégivrez votre réfrigérateur avant que la couche de givre n'atteigne 3 mm d'épaisseur et économisez jusqu'à 30 % de sa consommation d'électricité.

Salubrité

Halte aux nuisibles !

Vilogia s'associe aux campagnes de lutte contre les animaux nuisibles à la santé de ses habitants. Mais pour que ces campagnes soient efficaces, il convient que chacun, au quotidien, fasse les «bons gestes».

Il est dans l'intérêt de chacun de participer à la lutte contre la prolifération des rongeurs. Source de nuisances, ils peuvent représenter un risque pour la santé. Il est ainsi recommandé de ne pas nourrir les animaux errants et les pigeons. Ces derniers sont une source de dissémination de la nourriture que les rats peuvent repérer. Il est également recommandé de déposer ses déchets ménagers dans les endroits prévus à cet effet.

Vilogia tient également à rappeler la nécessité de suivre scrupuleusement et collectivement les consignes de prévention



et de nettoyage données par les entreprises de dératisation et de désinsectisation. Ces préconisations, certes contraignantes, sont néanmoins nécessaires à la bonne efficacité des traitements. Par ailleurs, pour un maximum d'efficacité, il est important que vous contactiez Vilogia, dans les plus brefs délais, dès le premier signalement d'un nuisible en précisant bien sa nature, ce afin de limiter toute prolifération ●

Réhabilitation de 866 logements à Bègles & Blanquefort

Six réhabilitations de grande envergure ont débuté : elles permettront de requalifier les parties communes et les logements des 866 familles qui y résident, soit un tiers du patrimoine de Vilogia en Gironde.

BÈGLES - LA MAYE DE BERNET



La réhabilitation des 120 logements s'achèvera fin 2019, après un investissement de 8 M€ (soit 68 975 € par logement) : isolation thermique, remplacement des ouvrants et des chaudières, rénovation des pièces humides, réfection du circuit électrique et déploiement de compteurs individuels d'eau... Sans oublier la requalification des espaces extérieurs.

BÈGLES - MONMOUSSEAU

Plus de 68 500 € sont investis dans chacun des 60 logements de cette résidence, pour un montant total de 4 M€, consacré à la réfection des logements et la performance énergétique.

BÈGLES - MAURICE THOREZ

Une 1^{ère} phase de requalification des halls (4M €) s'achèvera fin 2019. La rénovation énergétique du bâtiment et la réfection des 510 logements débutera en 2019.

BÈGLES - BÂTIMENT RUE DES PRUNIER

La réhabilitation d'envergure de ces 74 appartements (9M€) s'achèvera, quant à elle, en juillet 2019.

BÈGLES - TERRES NEUVAS

La concertation avec l'amicale est en cours concernant les travaux à réaliser dans les 41 logements de la résidence, en 2019.

BLANQUEFORT - CIMBATS II

S'agissant d'une copropriété, les interventions de Vilogia, y compris l'isolation thermique, portent sur l'intérieur des logements. Le coût de la réhabilitation sera de 1,5M€, soit 25 700 € par logement.

D'ici à 2019, ce sont 866 familles qui vont voir leur logement entièrement réhabilité !